

INTERPELLATION

Usine à Gaz : Au delà des murs

Dans un avenir proche, notre Conseil aura à se prononcer sur le crédit de réalisation de la future extension de l'Usine à Gaz.

Sans vouloir me prononcer sur le préavis de construction actuellement à l'étude, le moment me semble toutefois adéquat à certaines interrogations concernant la future exploitation de ce possible pôle culturel.

Une seconde salle ainsi que la matérialisation de nouveaux locaux ouvriront de nouvelles possibilités de programmation et de création dans une multitude de disciplines artistiques.

Loin de moi l'idée de dénigrer le travail conséquent réalisé par l'Association Usine à Gaz ces 20 dernières années, mais le choix de la Municipalité de confier, de fait, ce potentiel futur centre à l'exploitant actuel, prive le lieu de propositions alternatives.

Nuls doutes de la nécessité d'une gestion associative dans le futur, néanmoins ouvrir la réflexion de l'ensemble du projet à d'autres acteurs, donnerait la possibilité d'ouvrir plus largement le champ des options.

Au vu de ce qui précède, mes questions à la Municipalités sont :

- Dans l'optique d'une acceptation du préavis n°229 par notre Conseil, la convention tripartite quinquennale liant la ville de Nyon, la Région et l'Association Usine à Gaz sera considérée comme caduque.
Dès lors, la Municipalité peut-elle s'engager devant notre Conseil à mettre le mandat d'exploitation du futur site au concours ?
Sachant qu'évidemment l'Association Usine à Gaz pourra légitimement postuler.
- Si oui, la Municipalité peut-elle s'engager à tout mettre en œuvre pour faire valider cette idée par la Région, voir l'impliquer dans le processus de mise au concours ?

Roxane Faraut Linares